



LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

**RAPPORT DE MI-MANDAT
2016**



Parlement européen

FR

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.

Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union;



...en veillant au respect du principe de subsidiarité;



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust;



...en prenant part aux procédures de révision des Traités;



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union;



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



Une conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

Rapport de mi-mandat 2016

Les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne

RAPPORT DE MI-MANDAT 2016

TABLE DES MATIÈRES

Préface des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux	6
1. Contexte du rapport	7
2. Temps forts et tendances de fond de la coopération interparlementaire	8
2.1. Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne: réflexions sur l'avenir de l'Union	8
2.2. «Carton jaune» opposé par les parlements nationaux à la proposition de la Commission tendant à modifier la directive relative au détachement de travailleurs	9
2.3. Contrôle parlementaire conjoint d'Europol.....	10
2.4. Politique commerciale de l'Union et rôle des parlements.....	11
2.5. Cadre européen de renforcement de l'état de droit dans l'Union: débats interparlementaires	11
3. Organes parlementaires à caractère institutionnel	13
3.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)	13
3.2. La conférence annuelle et informelle des présidents des parlements de l'Union européenne	15
4. Dialogue interparlementaire	17
4.1. Semaine parlementaire européenne et Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne.....	17
4.2. La coopération interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité	18
4.3. Réunions interparlementaires de commissions et autres rencontres interparlementaires	19
4.4. Visites bilatérales des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen	20
5. Le «mécanisme d'alerte rapide» et le «dialogue politique informel» – protocoles n° 1 et 2 du traité de Lisbonne.....	20
6. Dispositifs d'échange d'informations et de coopération en réseau	22
6.1. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).....	22
6.2. Réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX).....	24
6.3. Autres outils et réseaux	26
ANNEXES	29
ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants 2016.....	29
ANNEXE II – Réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles en 2016	30
ANNEXE III - Visites des parlements nationaux au Parlement européen (y compris visioconférences).....	31
ANNEXE IV - Données du mécanisme d'alerte rapide.....	35
ANNEXE V – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).....	36

Ceci est une publication de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la direction générale de la Présidence du Parlement européen.

Directrice: Christine Verger, christine.verger@ep.europa.eu

Chef de l'unité de la coopération institutionnelle: Pekka Nurminen,

pekka.nurminen@ep.europa.eu

Chef de l'unité du dialogue législatif: Patrizia Maria Prode, patrizia.prode@ep.europa.eu

Rédaction: Luis Balsells Traver, luis.balsells@ep.europa.eu et Paolo Atzori,

paolo.atzori@ep.europa.eu

Manuscrit achevé le 7 avril 2017.

relnatparl@ep.europa.eu

www.europarl.europa.eu/relnatparl

Toutes photos et illustrations © Union européenne, 2017.

La direction des relations avec les parlements nationaux conseille les organes politiques, les députés et le secrétariat du Parlement européen dans le cadre de leur coopération institutionnelle et de leur dialogue législatif avec les parlements nationaux. Elle prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre, au sein du Parlement européen, des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et apporte son savoir-faire tout au long du cycle législatif, ainsi que dans le cadre d'autres compétences politiques du Parlement européen.

La direction des relations avec les parlements nationaux joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux et renseigne l'administration du Parlement européen sur les bonnes pratiques en vigueur au sein des parlements nationaux. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

Préface des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux

Le présent rapport de mi-mandat 2016 dresse un panorama général des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne.

Nous tenons d'emblée à rendre hommage à l'action menée par nos prédécesseurs, Ramón Luis Valcárcel Siso et Anneli Jäätteenmäki, qui, en qualité de vice-présidents, ont été chargés des relations avec les parlements nationaux au cours de la première moitié de législature et auxquels nous avons eu l'honneur de succéder. Nous leur adressons nos remerciements pour l'œuvre accomplie.

En 2016, l'Union européenne a traversé de grandes épreuves – le Brexit, les migrations, le terrorisme, la montée du nationalisme et les conflits dans le voisinage immédiat de l'Union – auxquelles les parlements nationaux et le Parlement européen ont voué une grande attention. Certains de nos concitoyens n'ont plus foi dans les institutions et dans ce qu'il est convenu d'appeler l'establishment, constitué par les «élites nationales» ou par celles de «Bruxelles».

La mondialisation croissante, la complexification du monde et sa mutation rapide nous commandent de mieux unir nos efforts pour trouver des solutions efficaces.

Aujourd'hui, plus que jamais, il nous appartient de montrer combien la bonne marche des institutions est capitale pour nos démocraties.

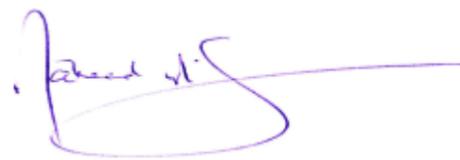
Alors que nous fêtons le sixantième anniversaire de la signature du traité de Rome, la coopération interparlementaire est appelée à exercer une influence capitale sur l'avenir de l'Union européenne.

L'Union européenne doit être plus réactive et réceptive et nos modes de fonctionnement méritent d'être améliorés.

Les attentes de nos concitoyens sont notre premier souci, mais il est devenu plus difficile d'y répondre dans un environnement qui ne cesse de se transformer.

La force de notre Union est à la mesure de ce que ses États membres et leur parlements nationaux lui permettent.

En ces temps troublés, la coopération entre le Parlement européen et ses homologues nationaux est un moyen de favoriser la compréhension mutuelle. Le présent rapport témoigne de la profondeur et de l'ampleur des relations que nous entretenons.



Mairead McGuinness
Vice-présidente



Bogusław Liberadzki
Vice-président

1. Contexte du rapport

Le présent rapport est consacré aux relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union en 2016, ainsi qu'à la coopération parlementaire. En 2016, l'Union européenne a dû faire face à plusieurs crises et au résultat du référendum organisé par le Royaume-Uni sur son appartenance à l'Union (le Brexit). À la fin de l'année, le Parlement européen est, quant à lui, parvenu à la moitié de la législature 2014-2019, qui marque le renouvellement des structures de l'institution.

Sur le plan interparlementaire, le présent rapport se penche tout d'abord sur les temps forts politiques qui ont rythmé le programme des relations interparlementaires dans leur ensemble (deuxième partie).

Les chapitres suivants exposent et analysent l'évolution des instances interparlementaires (troisième partie), les formes que revêt le dialogue interparlementaire (quatrième partie), le contrôle de subsidiarité exercé par les parlements nationaux (cinquième partie) et, enfin, les structures et réseaux administratifs de la coopération interparlementaire (sixième partie).

Les faits marquants qui, en 2016, ont une incidence sur la coopération interparlementaire et auxquels s'attache le présent rapport sont:

- la procédure de sortie de l'Union du Royaume-Uni et les réflexions menées actuellement sur l'avenir de l'Union européenne;
- le troisième «carton jaune» brandi par les parlements nationaux, cette fois-ci à l'encontre de la délicate proposition législative relative au «détachement de travailleurs»;
- le débat sur le contrôle parlementaire conjoint d'Europol;
- le rôle joué par les parlements nationaux dans les accords commerciaux de l'Union, notamment en ce qui concerne le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) entre l'Union européenne et les États-Unis et l'accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada;
- la place privilégiée des parlements dans le renforcement de l'état de droit au sein de l'Union européenne.

Ce rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur le site internet du Parlement européen à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/news.

2. Temps forts et tendances de fond de la coopération interparlementaire

La coopération interparlementaire est, par essence, liée aux évolutions de la vie politique de l'Union européenne et de ses États membres. Nous avons choisi de revenir sur les grands événements suivants car, de nature transversale, ils ont occupé une place importante dans la quasi-totalité des instances, institutions et formes de dialogue et relations interparlementaires au cours de l'année 2016. Leur influence ne manquera très vraisemblablement pas de se prolonger lors des années qui viennent.

2.1. Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne: réflexions sur l'avenir de l'Union

Le 23 juin 2016, un référendum a eu lieu au Royaume-Uni sur la question suivante: «Le Royaume-Uni doit-il rester membre de l'Union européenne ou doit-il quitter l'Union européenne?» 51,9 % des électeurs qui se sont exprimés ont choisi la sortie de l'Union.

Cinq jours plus tard, le Parlement européen a adopté une résolution¹ sur la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Ce texte souligne qu'il s'agit d'un moment crucial pour l'Union européenne, que les intérêts et les attentes des citoyens de l'Union doivent être remis au centre du débat et que le projet européen doit être relancé. L'approbation du Parlement est requise tant pour l'accord de retrait que pour toute relation future entre le Royaume-Uni et l'Union.

En ce qui concerne l'avenir de l'Union européenne, le Parlement européen met l'accent sur la nécessité de réformer l'Union, de l'améliorer et de la rendre plus démocratique pour répondre aux attentes des citoyens, afin notamment:

- de renforcer le noyau dur de l'Union et d'éviter les solutions à la carte;
- de promouvoir les valeurs communes de l'Union et d'assurer la stabilité, la justice sociale, la durabilité, la croissance et l'emploi;
- de surmonter l'incertitude économique et sociale persistante;
- de protéger les citoyens et de relever le défi migratoire;
- de développer et de démocratiser l'Union économique et monétaire et l'espace de liberté, de sécurité et de justice; et
- de renforcer la politique étrangère et de sécurité commune.

Le rôle des parlements nationaux s'impose à présent comme un élément du débat sur l'avenir de l'Europe.

Ainsi, face au Brexit et aux crises de nature économique et migratoire auxquels l'Union européenne est confrontée, la dimension parlementaire de la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne a marqué le début d'une période de réflexion sur l'état de l'Union et son avenir («processus de Bratislava»). Le sommet parlementaire informel de Bratislava, qui a eu lieu les 6 et 7 octobre 2016, a engagé ce processus, que devaient couronner deux rencontres des présidents des parlements de l'Union organisées en 2017: la première à Rome en mars pour fêter le soixantième anniversaire du traité de Rome, la seconde à Bratislava en avril à l'occasion de la conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne.

La question du Brexit a également dominé, ou du moins imprégné, les débats de la COSAC, ce dès la réunion des présidents qui s'est tenue à Bratislava en juillet.

Depuis le référendum britannique, le nombre de visites bilatérales officielles effectuées à Bruxelles par les parlements nationaux s'est accru, en lien avec le Brexit. Les délégations en visite

¹ Résolution du Parlement du 28 juin 2016 sur la décision de quitter l'Union européenne à la suite du résultat du référendum au Royaume-Uni. Textes adoptés de cette date, P8_TA(2016)0294.

sont très désireuses de connaître les procédures, les structures et les calendriers en vigueur au Parlement européen pour traiter le dossier du Brexit, mais aussi pour assurer la transmission et la réception des messages politiques entre les parlements.

2.2. «Carton jaune» opposé par les parlements nationaux à la proposition de la Commission tendant à modifier la directive relative au détachement de travailleurs

Le protocole n° 2 des traités de l'Union prévoit un mécanisme d'examen des propositions d'actes législatifs qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'Union européenne. Les parlements nationaux peuvent examiner les projets d'actes législatifs de l'Union dans un délai de huit semaines à compter de leur transmission. Si un parlement national estime que le projet d'acte législatif n'est pas conforme au principe de subsidiarité, il peut formuler un «avis motivé».

Le 8 mars 2016, la Commission a adopté une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services (COM(2016)0128).

Dans le délai de huit semaines ménagé aux parlements nationaux pour l'exercice du contrôle de subsidiarité, quatorze parlements nationaux ou chambres de parlement national ont adopté des avis motivés constatant que la proposition de la Commission n'était pas conforme au principe de subsidiarité: le parlement bulgare, le parlement croate, le parlement danois, le parlement estonien, le parlement hongrois, le parlement letton, le parlement lituanien, la diète polonaise, le sénat polonais, la chambre des députés roumaine, le sénat roumain, le parlement slovaque, la chambre des députés tchèque et le sénat tchèque. Ces parlements et chambres représentant à eux tous 22 des 56 voix attribuées aux parlements nationaux, la procédure de «carton jaune» a donc été enclenchée.

Il s'agit du troisième «carton jaune» émis depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009. Politiquement, il peut apparaître comme le plus révélateur de discordes.

Dans les avis motivés qu'ils ont présentés, les parlements nationaux font valoir des arguments divers, estimant notamment que le montant de la rémunération des travailleurs relève de la compétence exclusive des États membres, que la proposition constitue une ingérence dans les relations entre les partenaires sociaux ou encore qu'elle impose des limites à la liberté de prestation de services dans le marché intérieur. Certains éléments de procédure y sont également invoqués, tels que l'absence de motivation détaillée de la proposition en matière de subsidiarité ou celle d'évaluation des incidences financières. En outre, on y affirme également que les consultations auxquelles la Commission a procédé avant d'adopter sa proposition étaient insuffisantes et que la Commission aurait dû attendre l'expiration du délai de transposition de la «directive d'exécution» avant de proposer de nouvelles dispositions législatives en la matière.

À l'issue de son réexamen, qu'elle a achevé le 20 juillet 2016, la Commission a estimé que la proposition était conforme au principe de subsidiarité. Selon elle, dès 1996, en adoptant la directive initiale, puis, de nouveau en 2014, avec la directive d'exécution, le législateur de l'Union a décidé que l'objectif visant à faciliter la libre prestation de services, tout en garantissant des conditions de concurrence plus équitables entre les prestataires de services nationaux et transfrontaliers ainsi qu'une protection adéquate des travailleurs détachés, était mieux atteint au niveau de l'Union. Aux yeux de la Commission, le législateur a établi un cadre réglementaire pour le détachement des travailleurs au niveau de l'Union, en tenant compte de la nature transfrontalière inhérente au détachement des travailleurs et en prenant en considération le fait que si les États membres agissaient de façon unilatérale, au niveau national, leur action pourrait

conduire à une fragmentation du marché intérieur en ce qui concerne la libre prestation de services. Au vu de ces éléments, la Commission a décidé de maintenir sa proposition.

Le «carton jaune» portant sur la directive relative au détachement de travailleurs a été examiné à l'occasion de différentes rencontres interparlementaires en 2016. Cette question a été débattue lors de la réunion des présidents de la COSAC de juillet, en présence de Marianne Thyssen, commissaire responsable de la proposition, qui a activement participé. La question a également constitué le thème de la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) du Parlement européen le 12 octobre 2016. La proposition est actuellement examinée au Conseil et au Parlement européen.

2.3. Contrôle parlementaire conjoint d'Europol

Le 11 mai 2016, le nouveau règlement relatif à Europol (règlement (UE) 2016/794) a été adopté (sa date d'entrée en vigueur étant fixée au 1^{er} mai 2017).

Ce règlement introduit une innovation importante. Il prévoit qu'Europol fera désormais l'objet d'un contrôle démocratique approprié, exercé conjointement par le Parlement européen et les parlements nationaux, conformément à l'article 88 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), selon les termes suivants : «ces règlements fixent également les modalités de contrôle des activités d'Europol par le Parlement européen, contrôle auquel sont associés les parlements nationaux». Ainsi, le règlement relatif à Europol institue un groupe de contrôle parlementaire conjoint chargé d'assurer «le contrôle politique des activités d'Europol dans l'accomplissement de sa mission, y compris en ce qui concerne leur incidence sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques». S'il précise en détail les objectifs, les missions et les moyens du nouveau groupe de contrôle, le règlement laisse au Parlement européen et aux parlements nationaux le soin de définir «ensemble» son organisation et son règlement intérieur conformément à l'article 9 du protocole n° 1.

En mai 2016, réunie à Luxembourg, la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne a décidé d'adopter une démarche progressive et de demander à un groupe de travail, composé par la troïka de la Conférence des présidents (parlements luxembourgeois, slovaque et estonien et Parlement européen), de réfléchir aux modalités de contrôle et de présenter un avant-projet concernant l'organisation et le règlement intérieur de la nouvelle instance de contrôle conjoint².

Selon les conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'Union, cette démarche par étapes comportait la consultation (réalisée en septembre et octobre 2016 sous la forme d'un questionnaire) de l'ensemble des parlements et chambres de l'Union et du Parlement européen, ainsi qu'un échange de vues lors de la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (LIBE), qui a eu lieu le 28 novembre 2016 à Bruxelles.

À l'issue de ces consultations, le groupe de travail de la troïka a soumis un projet de texte à tous les parlements et chambres fin 2016. Cet avant-projet avait pour objet de définir certains aspects du futur groupe de contrôle parlementaire conjoint, dont le choix de ses membres et leur nombre, sa présidence, mais aussi le rythme et le lieu de ses réunions. En amont de la décision définitive, incombant aux présidents des parlements de l'Union et du Parlement européen lors de leur

² Les conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne sont consultables à l'adresse suivante: www.ipex.eu/IPEXL-WEB/euspeakers/getspeakers

conférence annuelle prévue les 23 et 24 avril 2017 à Bratislava, les chambres et parlements nationaux ont eu la possibilité de présenter des amendements au texte.

2.4. Politique commerciale de l'Union et rôle des parlements

L'année 2016 a constitué une étape importante des relations interparlementaires dans le domaine de la politique commerciale européenne. Le traité de Lisbonne a fait de la politique commerciale commune une compétence exclusive de l'Union. Toutefois, les accords dits mixtes ne relevant pas de cette catégorie, la question des compétences demeure. Les négociations du PTCI (entre l'Union et les États-Unis) et de l'AECG (UE-Canada), politiquement sensibles, en ont fourni l'illustration.

Le rôle joué par les parlements nationaux dans les accords de commerce est double. En ce qui concerne les accords mixtes, leur ratification est indispensable, ce qui leur confère solennellement un poids très important. Or, outre la question de la compétence formelle, tous les parlements nationaux, ou du moins une bonne part d'entre eux, exercent un contrôle sur leurs gouvernements lorsque le Conseil confie à la Commission le mandat de négocier, mais aussi, dans certains cas, tout au long des négociations et lors de la signature de l'accord. En pareil cas, le rôle qui revient aux parlements nationaux dépend des dispositions constitutionnelles nationales.

En juillet 2016, la Commission a proposé que l'AECG soit signé en tant qu'accord mixte, nécessitant dès lors la ratification de tous les États membres dans les conditions prévues par leurs constitutions nationales. En octobre 2016, le gouvernement fédéral belge n'a obtenu le mandat l'autorisant à signer l'AECG qu'après de grandes difficultés.

En décembre 2016, l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne a rendu ses conclusions sur l'accord de libre-échange UE-Singapour (ALEUES), estimant elle aussi qu'il y avait lieu d'y voir un accord mixte. La question reste à trancher par la Cour de justice en assemblée plénière.

La réunion plénière de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) qui s'est déroulée à Bratislava les 13, 14 et 15 novembre 2016 a été l'occasion d'un échange de vues approfondi et animé sur le PTCI, qui a montré que les parlements nationaux n'avaient nullement l'intention de jouer un rôle de second plan dans les grandes questions de politique commerciale de l'Union, tant politiquement que juridiquement.

La commission du commerce international du Parlement européen (INTA), soucieuse de contribuer au renforcement du dialogue interparlementaire, a organisé un déjeuner de travail le 29 novembre 2016. L'instauration d'une concertation avec les parlements nationaux tout au long des procédures de négociation semble s'imposer comme un intérêt stratégique.

2.5. Cadre européen de renforcement de l'état de droit dans l'Union: débats interparlementaires

Le Parlement européen n'a cessé d'affirmer que les obligations incombant aux États en matière d'état de droit et de démocratie constituaient non seulement un aspect fondamental pour les pays candidats désireux de remplir les critères de Copenhague, mais aussi un impératif après l'adhésion.

Depuis que le traité d'Amsterdam a institué un mécanisme pouvant déboucher sur la suspension d'un État membre, le Parlement européen a été amené à plusieurs reprises à contrôler le respect, par plusieurs États membres, des valeurs consacrées par l'article 2 du traité sur l'Union européenne (traité UE). D'autres organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe et

l'Organisation des Nations unies, sont dotées de dispositifs analogues, mais plus drastiques car susceptibles d'entraîner l'exclusion de la partie contractante coupable de violations. Le mécanisme prévu par les traités européens a suscité des préoccupations et des plaintes, certains États membres s'estimant être à tort épinglés et montrés du doigt par le Parlement européen et affirmant qu'en revanche, on faisait bon marché de leurs inquiétudes lorsqu'ils en exprimaient. Dans le même temps, la société civile et les ONG n'ont cessé de reprocher à l'Union européenne son inaction imputée au caractère intergouvernemental du mécanisme.

Dans les faits, ce dispositif est de nature politique et non juridictionnelle. Ainsi, la Cour de justice ne saurait exercer de contrôle sur celui-ci au-delà de ses éléments de procédure.

En mars 2014, la Commission a présenté une communication intitulée «Un nouveau cadre de l'UE pour renforcer l'état de droit», cadre destiné à protéger l'état de droit de manière efficace et cohérente dans tous les États membres et à permettre de réagir lorsqu'une menace systémique plane sur l'état de droit et de résoudre cette situation.

La présidence néerlandaise du Conseil, dans le cadre des activités relevant de sa dimension parlementaire, a consacré un chapitre du rapport semestriel de la COSAC à la question de l'état de droit et du rôle des parlements, dans le souci de dégager, si possible, des définitions communes de la démocratie et des droits de l'homme et de proposer de bonnes pratiques susceptibles d'essaimer dans les parlements nationaux et le Parlement européen. Inscrit à l'ordre du jour de la COSAC, ce thème a figuré parmi les grands points abordés lors de la réunion plénière organisée à La Haye en juin 2016. S'il n'a pas donné lieu à des conclusions, le débat a manifestement permis d'acquiescer à la conviction que les «valeurs fondamentales» constituent un socle commun de principes essentiels et qu'il appartient à tous les acteurs de les défendre et de les protéger. Le Parlement européen y était représenté par Sophie in 't Veld (ALDE), en tant que rapporteur.

En octobre 2016, le Parlement européen a adopté une résolution contenant des recommandations à la Commission sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux (voir le rapport d'initiative législative présenté par M^{me} in 't Veld au titre de l'article 225 du traité FUE)³. Ce rapport était accompagné d'une évaluation de la valeur ajoutée européenne, dont la principale conclusion soulignait l'existence d'un décalage entre la proclamation des droits et des valeurs énoncés à l'article 2 du traité UE et la réalité de leur respect par les institutions et les États membres de l'Union, engendrant des coûts économiques, sociaux et politiques notables. La résolution met l'accent sur «le rôle clé que le Parlement et les parlements nationaux devraient jouer pour analyser dans quelle mesure les valeurs communes à l'Union progressent et pour contrôler le respect de ces valeurs, consacrées par l'article 2 du traité sur l'Union européenne». La proposition du Parlement européen tendant à la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux vise à regrouper les dispositifs en vigueur en un seul et même instrument.

Le Parlement européen y invite la Commission à présenter, avant septembre 2017, une proposition concernant la conclusion d'un pacte de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux sous la forme d'un accord interinstitutionnel alignant et complétant les mécanismes existants.

Entre autres préconisations, le rapport recommande la conclusion d'un pacte instaurant un «cycle de politiques» annuel en faveur des droits fondamentaux qui serait articulé autour d'un dialogue structuré pluriannuel entre tous les acteurs concernés et comprendrait un débat interparlementaire

³ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2016)0409.

annuel sur le respect de la démocratie, de l'état de droit et de la situation des droits fondamentaux dans l'Union.

3. Organes parlementaires à caractère institutionnel

Comme nous l'avons souligné, les grandes questions d'actualité politique ont, manifestement, des prolongements dans l'ensemble des institutions interparlementaires et autres formes de dialogue. Au cours de l'année 2016, le Parlement européen s'est attaché à porter des positions et des messages cohérents au sein des instances concernées. Cet effort mérite d'être renforcé et de faire l'objet d'un suivi permanent.

3.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)

La COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent, et peut compter sur le soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national ("membre permanent"). Après avoir pâti pendant plusieurs années d'un relatif désintérêt, la COSAC connaît à présent une nouvelle dynamique à la faveur du débat relatif à l'avenir de l'Union et au rôle que les parlements nationaux sont appelés à y jouer.

La situation de l'Union européenne a eu des retombées concrètes sur les activités de la COSAC, comme sur toute autre enceinte interparlementaire. La COSAC ne pouvait échapper aux reproches de l'opinion publique nationale, qui exprimait à la fois des attentes et des récriminations à l'égard de «Bruxelles», soit pour son incapacité à agir, soit pour son action excessive.

En ce qui concerne les programmes, les présidences néerlandaise et slovaque ont toutes deux accordé une grande priorité aux débats sur la migration et sur la crise des réfugiés, en particulier sur les différentes mesures et différents instruments que la Commission a proposés dans le courant de 2015 et 2016. Ces propositions ont bien évidemment débouché sur des débats enflammés et, dans de nombreux cas, sur des positions inconciliables entre États membres du Sud et de l'Est.⁴

À cet égard, la délégation du Parlement européen a défendu les positions du Parlement et les valeurs fondamentales de l'Union européenne dans un esprit d'ouverture au compromis avec la Présidence et les diverses délégations nationales. Dans plusieurs cas, cela a permis, lors de l'adoption de contributions, de trouver un consensus entre des positions qui, à l'origine, étaient très éloignées.

Pendant l'année du référendum britannique sur la sortie de l'UE, il n'est pas étonnant que le fonctionnement de l'Union européenne, ses relations avec les institutions des États membres et sa capacité à répondre aux attentes des citoyens aient fait l'objet de débats fréquents lors d'événements officiels ou connexes pendant les réunions de la COSAC. À nouveau, les échanges

⁴ Pour sensibiliser à l'ampleur de la crise, la délégation italienne a proposé d'organiser une visite d'information/délegation en Italie au printemps 2017. Il s'agissait d'une évolution sans précédent pour la COSAC.

ont parfois été assez tendus. Cela étant, à la suite du référendum, même si des voix nationalistes critiques ont continué à se faire entendre, il est apparu de plus en plus évident que les 27 autres États membres avaient des intérêts communs à défendre et pouvaient bien mieux le faire à travers l'Union européenne. À l'évidence, le Brexit et l'avenir de l'Union européenne seront des sujets importants lors des prochaines réunions de la COSAC. La plupart des délégués ont insisté sur la nécessité d'un nouveau modèle de relations avec le Royaume-Uni et des réflexions sont en cours pour déterminer si les parlements nationaux devraient suivre le processus de négociation du Brexit selon des modalités institutionnalisées communes.

Les débats sur le Brexit expliquent pourquoi les discussions sur le «carton vert» ou le dialogue politique renforcé et le «carton jaune» ont occupé une place moins importante dans les débats des délégations en 2016. La COSAC a poursuivi les réflexions sur son rôle et sur la plus grande association des parlements nationaux au processus de décision de l'Union européenne en débattant des questions clés de nature institutionnelle, notamment le contrôle législatif au-delà des Conseils des ministres (c'est-à-dire, le contrôle des trilogues), la coopération parlementaire sur le programme de travail de la Commission et la diplomatie parlementaire. Du fait de la décision sur le Brexit, très peu de délégations ont mentionné le «carton rouge» après le référendum de juin.

Le Parlement européen a réaffirmé la nécessité de préserver l'équilibre institutionnel établi par les traités et de coopérer avec les parlements nationaux de manière à mettre en place un processus législatif plus transparent et efficace.

Deux autres sujets au moins, inscrits aux programmes des réunions de la COSAC à La Haye et Bratislava, ont témoigné du grand intérêt et engagement des parlements nationaux à l'égard des actions concrètes des institutions européennes. La présidence néerlandaise a donné une grande place à un débat sur le rôle des parlements dans la protection de l'état de droit au sein de l'UE. Les évolutions dans plusieurs États membres et les références récurrentes à l'activation de l'article 7 du traité UE⁵ justifiaient l'importance de ce choix. En conséquence des initiatives prises par la délégation du Parlement européen et suivant les indications du rapporteur du Parlement, Sophie in 't Veld, le texte de la contribution mentionne systématiquement le triptyque «droits de l'homme, état de droit et gouvernance démocratique», en soulignant leurs liens inextricables, ainsi que l'ordre juridique de l'Union européenne. Cependant, la réticence de la Présidence à ouvrir un débat qui risquait d'être conflictuel et les positions de plusieurs des autres délégations ont empêché la COSAC d'exprimer son soutien à des initiatives visant à créer des «mécanismes de mise en œuvre». Le texte final ne mentionne qu'un dialogue pour promouvoir les valeurs communes de l'Union.

Lors de la réunion plénière de la COSAC à Bratislava, la présidence slovaque a choisi d'inclure un débat d'actualité sur le PTCL. Le débat long et approfondi qui a eu lieu a permis de confirmer que les parlements nationaux suivent les négociations de très près. Leurs attentes quant à une véritable participation à la politique commerciale de l'UE étaient élevées. La délégation du Parlement européen s'est engagée sérieusement dans un débat ouvert et approfondi avec eux, en gardant à l'esprit la nécessité de défendre les dispositions du traité.

Il est évident que les présidences se sont efforcées de fixer le programme en tenant compte des évolutions majeures dans les affaires européennes et internationales, avec la flexibilité nécessaire pour le modifier en conséquence. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour des réunions plénières ont été abordés dans les rapports semestriels. La multiplication des références aux débats sur des thèmes liés tenus pendant d'autres conférences interparlementaires spécialisées, notamment la conférence sur la politique étrangère et de sécurité commune/politique de sécurité

⁵ Voir le chapitre 2.5 sur l'état de droit.

et de défense commune (PESC/PSDC) a été une autre évolution positive. Cela montre que l'on se dirige vers une coopération interparlementaire plus structurée et cohérente.

À l'instar des dernières années, plusieurs membres de la délégation du Parlement européen ont été invités à prendre la parole devant la COSAC en tant qu'orateurs principaux ou que «primo-intervenants». Ils ont présenté la position du Parlement européen sur des sujets allant de la migration et de l'état de droit dans l'Union européenne au PTCL.

Certaines initiatives innovantes ont également été prises, comme le vote électronique, les sondages informels et les sessions interactives au cours desquelles un co-intervenant et les délégués interagissaient via un modérateur. Des vidéos, une application COSAC spéciale et des comptes sur les réseaux sociaux faisaient partie des innovations introduites pour améliorer la communication sur les travaux de la COSAC.

En conclusion, la COSAC, en 2016, a donné aux parlements nationaux la possibilité de poursuivre leur réflexion commune sur des questions d'une importance cruciale, touchant à la fois le fond et les aspects institutionnels, ainsi que de lancer une coopération sur le programme de travail de la Commission⁶. L'espoir est que les futurs échanges sur l'association nécessaire des parlements à ces questions, profitant également de la coopération accrue de la Commission Juncker avec les parlements nationaux, extrêmement bienvenue, permettront de rapprocher les positions sur des questions essentielles et de susciter des changements favorables dans le paysage de la coopération interparlementaire.

Compte tenu du contexte politique actuel, et dans la perspective de futures réformes institutionnelles, la COSAC – seule enceinte découlant des traités – a réaffirmé son importance et son attrait.

La participation du Parlement européen à cette enceinte devrait dès lors continuer à refléter de manière adéquate l'importance des enjeux, tant en termes d'expertise sur le fond que de représentation politique.

3.2. La conférence annuelle et informelle des présidents des parlements de l'Union européenne

La conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne découle des lignes directrices de Stockholm adoptées en 2010. Celles-ci prévoient une réunion annuelle, organisée par l'État membre qui exerce la présidence d'automne d'une année donnée de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. La conférence adopte des conclusions non contraignantes de la présidence. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne. Des réunions extraordinaires de la conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne peuvent être convoquées, mais en 2016, ces modalités ont été remplacées par un sommet informel des présidents des parlements.

La conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne a eu lieu à Luxembourg du 22 au 24 mai 2016 et a été principalement consacrée à la migration et au renforcement de l'Union européenne.

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a présenté le sujet de la migration. Le débat a suivi trois principaux axes: la nécessité de trouver des solutions communes et efficaces au niveau européen (soulignée par la plupart des présidents), l'impératif de solidarité (souligné

⁶ À l'issue des débats sur le programme de travail de la Commission, la présidence néerlandaise a pris l'initiative de présenter à la Commission une liste combinée de priorités des parlements nationaux.

par la plupart des présidents, en particulier ceux des parlements des pays les plus touchés, tels que la Grèce et l'Italie) et l'exigence de respecter la souveraineté nationale et la volonté des États-nations lors de l'élaboration de solutions (soulignée par les présidents des pays du groupe de Visegrad⁷). Mairead McGuinness, vice-présidente du Parlement européen, a pris la parole pour défendre les positions du Parlement européen, tout en soulignant également la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration et aux problèmes de croissance et d'emploi dans l'Union.

En ce qui concerne le renforcement de l'Union, Laura Boldrini, présidente de la *Camera dei Deputati* italienne, a présenté la déclaration de Rome «Greater European Integration: the way forward», initiative des présidents de la *Camera dei Deputati* italienne, de l'Assemblée nationale française, du *Bundestag* allemand et de la Chambre des députés luxembourgeoise. Le débat général a souligné une vaste gamme d'opinions, le président de la diète polonaise proposant une sorte de contre-déclaration intitulée «Europe of Solidary States».

Le débat sur le rôle des parlements nationaux a porté sur divers aspects et instruments du contrôle parlementaire national. Norbert Lammert, Président du *Bundestag* allemand et intervenant principal, a insisté, en particulier, sur le fait que tous les instruments nécessaires à la coopération interparlementaire existent déjà et fonctionnent bien. Le défi le plus important qui nous attend est désormais de produire des résultats qualitatifs sur des questions telles que le PTCI et Europol. Un autre intervenant principal, M. Urban Ahlin, du parlement suédois, a insisté sur les aspects pratiques de la coopération interparlementaire (IPEX, réseau de représentants, etc.). La plupart des présidents de parlement souscrivaient à l'interprétation du PTCI en tant qu'accord mixte, tandis que les débats sur la sécurité et les libertés fondamentales se sont concentrés sur le juste équilibre à atteindre et la nécessité de lutter contre la radicalisation et les discours de haine.

À l'initiative d'Andrej Danko, Président du parlement slovaque, une réunion informelle des présidents des parlements de l'Union européenne, le sommet parlementaire de Bratislava, a eu lieu à Bratislava les 6 et 7 octobre 2016, avec la participation de Martin Schulz, Président du Parlement européen. Dans la foulée du vote britannique sur le Brexit, l'objectif était de débattre des défis auxquelles l'Union se trouve actuellement confrontée, des objectifs futurs de l'Union européenne et du rôle des parlements nationaux. L'atmosphère a été positive et tournée vers l'avenir lors de ces débats, même si des divergences d'opinion étaient clairement présentes.

La réunion s'est structurée en deux parties: la première sur les défis auxquels l'Union européenne se trouve actuellement confrontée et la deuxième sur les futurs objectifs de l'Union européenne. L'objectif était d'avoir un débat ouvert, sans conclusions ni déclarations.

Le président du parlement slovaque et hôte de la manifestation a évoqué les nombreuses crises auxquelles l'Union européenne se trouvait confrontée (crise économique, crise de la migration et Brexit) et expliqué qu'il était impératif d'assurer la sécurité des citoyens. Martin Schulz a déclaré que l'avenir de l'Union européenne était en jeu. Les parlements nationaux étaient les garants des constitutions nationales, de la même manière que le Parlement européen – création des traités européens ratifiés par l'ensemble des États membres de l'Union européenne – était garant de la légitimité de l'action de l'Union européenne. Rappelant que l'Union européenne n'était forte que dans la mesure où les États membres lui permettaient de l'être, il a encouragé les parlements nationaux à s'approprier et assumer la responsabilité des politiques européennes de leur pays. Dans le contexte du Brexit, le Président a souligné que l'Union reposait sur l'égalité des citoyens et des États membres. Dès lors, il ne pouvait y avoir une Union faite de deux classes de citoyens ou de deux classes d'États membres.

⁷ République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie.

Plusieurs présidents de parlement ont déclaré que le vote sur le Brexit était la preuve de la perte de confiance des citoyens envers les institutions de l'Union européenne et l'«établissement» en général. Le Président du parlement slovaque a insisté sur la nécessité d'améliorer la confiance des citoyens et leur intérêt pour l'Union européenne et ses institutions et sur la façon de commencer à échanger les meilleures pratiques parmi les parlements nationaux.

De nombreux présidents de parlement ont convenu qu'il y avait lieu, le cas échéant, de mettre en œuvre les nouvelles propositions en faisant un usage optimal du traité de Lisbonne, étant donné qu'il semble y avoir très peu de volonté de réformer les traités.

Le Président du Parlement slovaque a évoqué la devise de la réunion, «Let's get to know each other better» (« Apprenons à mieux nous connaître »), et proposé que les prochaines présidences perpétuent ce type de sommet informel, dont l'esprit s'est révélé à la fois constructif et positif.

4. Dialogue interparlementaire

4.1. Semaine parlementaire européenne et Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne

L'article 13 du «pacte budgétaire» prévoit la mise en place d'une conférence interparlementaire pour débattre les politiques budgétaires et autres questions relevant de l'accord. La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne a adopté le règlement de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne en 2015. La conférence réunit tous les parlements nationaux et le Parlement européen. Les parlements membres sont libres de choisir la taille et la composition de leur délégation.

La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne s'est imposée comme une véritable plateforme de débat interparlementaire dans ces domaines politiques de plus en plus importants. L'accord sur les aspects de procédure a ouvert la voie à des débats plus approfondis sur les questions en jeu.

Le 17 février 2016, les États généraux des Pays-Bas et le Parlement européen ont invité les parlements nationaux à la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne. Le 16 février 2016, le Parlement européen a également invité les parlements nationaux à la rencontre interparlementaire sur les cycles du Semestre européen 2015/2016. Ces deux manifestations faisaient partie de l'édition 2016 de la semaine parlementaire européenne et ont réuni près de 45 députés au Parlement européen et 130 membres des parlements nationaux, assistés de 120 fonctionnaires.

La dimension sociale de l'union économique et monétaire, la lutte contre l'évasion fiscale, le rôle des stabilisateurs automatiques pour l'architecture d'une union budgétaire et le programme d'investissement commun étaient les principaux thèmes de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, organisée par le Parlement slovaque du 16 au 18 octobre 2016 à Bratislava. Cette manifestation a réuni 100 parlementaires nationaux de toute l'Europe, une délégation du Parlement européen composée de 11 députés au Parlement européen, et coprésidée par Anneli Jäätteenmäki, alors vice-présidente chargée des relations avec les parlements nationaux, et Roberto Gualtieri, président de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), ainsi que des représentants des institutions européennes et du gouvernement slovaque.

Les débats ont été structurés en quatre sessions thématiques, précédées par des réunions des groupes politiques et une séance solennelle d'ouverture, avec une allocution d'Andrej Hrnčiar,

vice-président du Parlement slovaque, et de Ladislav Kamenický, président de la commission financière et budgétaire du Parlement slovaque. Plusieurs députés au Parlement européen ont participé en tant qu'orateurs aux différents groupes: Maria João Rodrigues, rapporteur de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL); Fabio De Masi, vice-président de la commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA); Pervenche Berès, rapporteur de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON); Jean Arthuis, président de la commission des budgets (BUDG); et Roberto Gualtieri, président de la commission ECON.

4.2. La coopération interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité

La conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement quelque 100 parlementaires à l'échelle de l'Union. En outre, la commission des affaires étrangères du Parlement européen (AFET) invite régulièrement les parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.

En 2016, les huitième et neuvième éditions de la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) ont eu lieu du 6 au 8 avril à La Haye et du 2 au 4 septembre à Bratislava. Les délégations du Parlement européen aux deux réunions étaient composées de membres de la commission des affaires étrangères (AFET) et de la sous-commission «sécurité et défense» (SEDE). Toutes deux étaient présidées par Elmar Brok, président de la commission AFET.

La conférence PESC/PSDC qui a eu lieu à La Haye a réuni des eurodéputés, des membres des parlements des États membres de l'Union européenne, et des parlementaires des pays candidats et d'Islande, du Kosovo et de Norvège, ainsi que d'autres représentants politiques et des experts dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Parmi les intervenants figuraient également Alexander Vershbow, secrétaire général adjoint de l'OTAN, et Helga Schmid, secrétaire générale adjointe pour les affaires politiques (depuis juin 2016, secrétaire générale) du Service européen pour l'action extérieure. Pendant les quatre sessions plénières et les trois séminaires, les débats se sont concentrés sur une révision stratégique de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, le renforcement de la défense et de la réaction rapide de l'Union européenne, les synergies au sein de l'Union européenne et avec les partenaires extérieurs, les aspects de la migration liés à la politique étrangère et la limitation des exportations d'armements.

Dans les conclusions de la conférence, le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union soulignent qu'à une époque où la sécurité extérieure et la sécurité intérieure sont plus que jamais inextricablement liées, la coopération dans le domaine de la PESC/PSDC doit être renforcée.

Lors de la conférence de Bratislava, en septembre, les principaux sujets abordés ont été l'Union européenne en tant qu'acteur mondial, une approche globale du développement durable et de la migration, et les premiers pas vers une union européenne de la défense. Les politiques de voisinage pour les Balkans occidentaux et les pays voisins du Sud et de l'Est ont également été débattues lors des sessions et séminaires de la conférence. Parmi les participants de haut niveau

figuraient Federica Mogherini, vice-présidente de la Commission européenne et haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que Miroslav Jenca, sous-secrétaire général aux affaires politiques des Nations unies.

Soucieuses de favoriser la solidarité de tous les États membres et l'effort collectif pour mettre au point un programme commun, les délégations de Chypre, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Portugal et de l'Espagne ont signé la «Bratislava Declaration by EU Member States of the southern border of the European Union».

4.3. Réunions interparlementaires de commissions et autres rencontres interparlementaires

En plus des deux conférences interparlementaires régulières, les commissions du Parlement européen organisent chaque année près de 15 réunions interparlementaires de commissions en invitant les commissions homologues des parlements nationaux à s'engager dans des débats ciblés. D'autres types de réunions interparlementaires sont organisés sur une base plus ponctuelle, souvent par le parlement de la Présidence.

Avec un total de 14 réunions interparlementaires de commissions et de deux conférences interparlementaires, 2016 a confirmé la pérennité de la demande de débats interparlementaires thématiques et plus circonscrits au niveau des experts. La majorité des réunions a revêtu la forme de réunions interparlementaires de commissions, d'échanges de vues, ou de séminaires organisés à Bruxelles à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen et avec le soutien de la direction des relations avec les parlements nationaux. En 2016, 510 membres des parlements nationaux ont rencontré 493 eurodéputés, lors de réunions organisées par 13 commissions parlementaires différentes.

Plusieurs réunions se sont fait une place régulière dans le calendrier des activités interparlementaires, à savoir la désormais traditionnelle semaine parlementaire européenne (voir chapitre 4.1), un échange annuel de vues sur le cycle du Semestre européen, la réunion de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars, et les réunions semestrielles des commissions des affaires étrangères à la conférence interparlementaire sur la PESC/PSDC.

Un moment important de 2016 a été la conférence interinstitutionnelle avec les parlements nationaux sur le financement futur de l'Union européenne, qui a eu lieu les 7 et 8 septembre. Dans le but de mettre en place une enceinte pour un dialogue proactif avec les parlements nationaux, cette conférence a réuni des membres des parlements nationaux et du Parlement européen, des représentants des gouvernements des États membres et des institutions européennes, ainsi que des membres du «groupe Monti de haut niveau sur les ressources propres». Elle a créé la possibilité d'un échange de vues approfondi sur de grandes questions intéressant les finances publiques européennes, et en particulier l'avenir du financement du budget de l'Union européenne. Les résultats des débats ont permis d'alimenter le rapport final du groupe de haut niveau, qui devait être remis avant la fin de 2016.

Une autre réunion de grande importance politique a été la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen (EMPL) concernant la révision ciblée des règles relatives au détachement de travailleurs, le 12 octobre 2016. La proposition de la Commission (COM (2016)0128) sur le détachement de travailleurs a entraîné l'activation du «carton jaune» (voir chapitre 2.2) et l'attention s'est ainsi portée sur les prochaines négociations relatives à cette proposition dans le

cadre de la procédure législative ordinaire.

Figuraient également, au calendrier 2016 des activités interparlementaires, deux séminaires de la commission des affaires juridiques, deux échanges de vues sur les initiatives respectives de la commission spéciale sur les rescrits fiscaux (TAXE 2) et de la commission d'enquête sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile (EMIS), ainsi que cinq réunions interparlementaires de commissions organisées, respectivement, par la commission de la culture et de l'éducation (CULT), la commission du contrôle budgétaire (BUDG), la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et (sur l'AECG, sous la forme d'un déjeuner-débat) la commission du commerce international (INTA). Toutes ces activités ont eu lieu pendant une plage horaire ordinaire des réunions des commissions.

Une liste de toutes les réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen en 2016, ainsi que des statistiques plus détaillées, sont disponibles à l'annexe II.

4.4. Visites bilatérales des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen

Les visites bilatérales que les différents parlements nationaux rendent au Parlement européen, en les combinant souvent avec d'autres visites aux autres institutions de l'Union européenne, sont un outil et un format évolutifs au service du dialogue interparlementaire. Ces visites fournissent un cadre extrêmement ciblé, taillé sur mesure et flexible, peu coûteux et rapide pour des discussions sur des questions qui intéressent un parlement national en particulier.

Chaque année, le Parlement européen reçoit jusqu'à 100 visites officielles des parlements nationaux de l'Union européenne, dans ses bâtiments de Bruxelles ou de Strasbourg. Ces visites sont l'occasion d'un dialogue «bilatéral» plus ciblé sur des questions européennes soulevées par le parlement national ou la chambre parlementaire en visite.

Les participants et les thèmes de ces visites varient considérablement: cela peut aller d'une visite du président d'un parlement national à des visites de travail de commissions couvrant une vaste gamme de domaines politiques, en passant par une visite d'étude de fonctionnaires de parlements nationaux œuvrant dans différents secteurs de l'action parlementaire.

En 2016, le Parlement européen a reçu 76 visites officielles des parlements nationaux de l'Union. À la suite du référendum britannique sur l'appartenance à l'Union européenne, le 23 juin 2016, la majorité des visites bilatérales du second semestre de 2016 se sont concentrées sur la question du Brexit et de l'avenir de l'Union européenne.

En plus des visites bilatérales, des vidéoconférences peuvent être organisées entre le Parlement européen et les parlements nationaux, pour permettre aux parlementaires de rester en contact sur une question particulière au fil du temps ou pour organiser des débats sur des questions actuelles sans que de longs préparatifs soient nécessaires.

Une liste détaillée de toutes les visites des parlements nationaux au Parlement européen, y compris des vidéoconférences, organisées en 2016 avec le soutien de la direction des relations avec les parlements nationaux est disponible à l'annexe III.

5. Le «mécanisme d'alerte rapide» et le «dialogue politique informel» – protocoles n° 1 et 2 du traité de Lisbonne

Le protocole n° 2 du traité FUE décrit un mécanisme de révision, le «mécanisme d'alerte rapide», auquel sont associés les parlements nationaux. En application de ce mécanisme, les

parlements nationaux peuvent examiner les projets d'acte législatif de l'Union européenne et, s'ils décèlent une infraction au principe de subsidiarité, ils peuvent envoyer un «avis motivé», dans un délai de huit semaines à compter de la transmission, à l'institution qui est à l'origine du projet. Le protocole prévoit une procédure de réexamen et même de réexamen obligatoire (respectivement dénommée «carton jaune» et «carton orange») lorsque le nombre d'avis motivés dépasse des seuils spécifiques. En outre, le protocole n° 1 du traité FUE permet aux parlements nationaux de présenter des observations sur d'autres documents tels que livres verts, livres blancs et communications de la Commission. Les observations relatives à ces documents sont assez nombreuses et relèvent du «dialogue politique informel».

Mécanisme d'alerte précoce

Comme il est indiqué plus haut, le «mécanisme d'alerte rapide» ne concerne que les avis motivés.

La commission des affaires juridiques (JURI), qui est chargée, au sein du Parlement européen, de contrôler le respect du principe de subsidiarité⁸, a décidé⁹ qu'une communication provenant d'un parlement national doit être considérée comme:

1. un «avis motivé» si elle a été communiquée au Parlement dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 du traité de Lisbonne¹⁰ et affirme qu'un projet d'acte législatif n'est pas conforme au principe de subsidiarité;
2. une «contribution» si elle ne satisfait pas à ces deux critères (les communications envoyées dans le cadre du dialogue politique informel sont également appelées «contributions»).

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Commission a transmis plus de 600 projets d'acte législatif pour examen aux parlements nationaux conformément aux dispositions du protocole n° 2. En réponse, quelque 2 500 communications ont été envoyées par les parlements nationaux. Environ 400 seulement (16 %) de ces communications étaient des avis motivés invoquant un non-respect du principe de subsidiarité, tandis que la vaste majorité (environ 84 %) étaient des contributions traitant de la substance des propositions.

Ceci prouve que les parlements nationaux n'ont pas utilisé ce mécanisme pour bloquer le processus législatif au niveau de l'Union. Jusqu'à présent, seuls quelques parlements nationaux ont envoyé un grand nombre d'avis motivés. Le seuil requis pour déclencher la procédure de réexamen «carton jaune» n'a été atteint que trois fois jusqu'à présent: en 2012, pour la proposition «Monti II» sur le droit de grève, que la Commission a ensuite retirée (pas pour des raisons de subsidiarité, cependant), en 2013 pour le Parquet européen, proposition que la Commission a maintenue, et en 2016 (mai) contre la proposition de révision de la directive sur le détachement de travailleurs. Dans ce dernier cas, la Commission a décidé de maintenir sa proposition, étant donné que, selon elle, elle n'enfreignait pas le principe de subsidiarité.

⁸ Règlement du Parlement européen: Annexe V – paragraphe 1 – alinéa 1: «[La] commission [des affaires juridiques] est compétente pour les questions ayant trait ... à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité».

⁹ Voir le document de la Conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010: «Approche commune de la Conférence des présidents des commissions pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des parlements nationaux».

¹⁰ Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, article 6: «Tout parlement national ou toute chambre de l'un de ces parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Il appartient à chaque parlement national ou à chaque chambre d'un parlement national de consulter, le cas échéant, les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

La question de la directive sur le détachement de travailleurs – qui a également été un événement politique majeur de l’année 2016 – a été présentée dans la partie 2, chapitre 2.2.

Si le nombre de nouveaux projets d’acte législatif a considérablement diminué en 2014 et 2015 (pour tomber à 42 et 38 respectivement), de même que, parallèlement, le nombre de communications reçues de parlements nationaux (tombé à 151 et 90 respectivement), en 2016, la tendance s’est à nouveau inversée: il y a eu 116 nouveaux projets d’acte législatif, tandis que le Parlement européen a reçu 410 communications (334 contributions et 76 avis motivés).

Il ressort clairement de ce qui précède que les parlements nationaux souhaitent présenter des observations sur le contenu des actes législatifs et qu’ils n’entravent pas réellement le processus de décision. Au contraire, ils constituent une opportunité et une ressource pour le Parlement européen dans l’élaboration de sa pensée et de ses positions dans divers domaines.

Les contributions et les avis motivés sont envoyés (et très souvent assortis d’une synthèse de toutes les communications sur le même sujet) aux rapporteurs, qui peuvent les utiliser à la fois comme source d’informations factuelles, le contenu étant parfois très technique, et comme source d’informations politiques, la communication révélant la position des parlements nationaux sur le sujet à l’examen.

Cet aspect était déjà manifeste pour le Parlement européen lorsque, dans sa résolution du 16 avril 2014 sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux (rapport Casini)¹¹, il s’est félicité «que, dans la pratique, ce mécanisme soit également utilisé comme un outil de consultation et de dialogue coopératif entre les divers niveaux institutionnels du système européen, qui en compte plusieurs».

Les statistiques détaillées des avis motivés et contributions reçus dans le cadre du mécanisme d’alerte rapide en 2016 figurent à l’annexe IV.

Dialogue politique informel

En 2016, les parlements nationaux ont continué à recourir activement au «dialogue politique informel» en envoyant 243 contributions relatives à des dossiers législatifs relevant de la compétence exclusive de l’Union européenne (et dès lors non soumis au mécanisme d’alerte rapide) et une grande variété de documents non législatifs ayant trait, par exemple, aux débats en cours au niveau européen ou, comme on l’a déjà mentionné, à des documents de consultation de la Commission. Depuis 2009, le Parlement européen a reçu environ 1700 contributions des parlements nationaux; elles sont publiées dans une base de données sur l’intranet du Parlement européen.

Surtout, dans le cadre de la COSAC au moins, il est devenu clair que les parlements nationaux apprécient l’engagement actif de la Commission dans les débats qui les concernent.

6. Dispositifs d’échange d’informations et de coopération en réseau

6.1. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

Géré conjointement par le Parlement européen et l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, le Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP) a comme participants 66 chambres parlementaires (dont 41 dans l’Union européenne) de 54 pays et institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir à un échange intensif d’informations et de bonnes pratiques.

¹¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2014)0430.

En 2016 également, le CERDP a confirmé de manière impressionnante son statut d’instrument indispensable pour aider les parlements à servir leurs membres et leurs administrations. Ses principales activités consistent en séminaires sur des questions d’actualité et en demandes de données à des fins comparatives sur des sujets législatifs et parlementaires.

En ce qui concerne les séminaires, les parlements membres du CERDP accueillent normalement cinq à six séminaires par an. En 2016, cinq séminaires ont été organisés conjointement par le parlement d’accueil, le coordinateur responsable du CERDP et le secrétariat du CERDP. Ils ont attiré un total de 315 participants originaires de parlements du CERDP. Les séminaires du CERDP ne sont ouverts qu’au personnel des parlements qui participent au Centre et ils contribuent à mettre en place des réseaux d’experts et de services compétents. L’Assemblée nationale française a organisé la Conférence annuelle des correspondants à Paris conjointement avec le secrétariat du CERDP.

Le Parlement européen demeure le principal contributeur financier du CERDP en termes de personnel, de remboursement partiel des frais de voyage de certains parlements membres et d’hébergement du site web du CERDP. En retour, le Parlement européen s’appuie largement sur le réseau quand ses services ont besoin d’informations et de meilleures pratiques.

En ce qui concerne les demandes de données à des fins comparatives, en 2016, les parlements membres du CERDP ont présenté 274 demandes de données à des fins comparatives au réseau, contre 287 en 2015. Il s’agit du troisième résultat le plus élevé depuis que le réseau est entré en service en 2000. Cela montre que la participation des parlements membres du CERDP répond manifestement à une demande, qui traduit les besoins des parlementaires des États membres et des administrations parlementaires, à savoir: tirer les leçons des expériences réalisées dans d’autres pays et des solutions qui y ont été trouvées. Le taux de réponse moyen à une demande est approximativement de 63 %, et plus de 80 % des réponses ont respecté le délai ou sont arrivées peu après. Ces chiffres, qui sont demeurés stables au fil des ans, soulignent la fiabilité du réseau et son aide pour gérer à la fois la charge de travail et les attentes des clients.

L’année 2016 confirme, comme on avait pu l’observer les années précédentes, qu’environ 42 % des demandes traitent de questions liées au fonctionnement des parlements (administration, organes, procédures et questions relatives aux députés), tandis que les 58 % restants concernent la sphère politico-législative. L’administration des parlements, d’un côté, et les politiques sociales (y compris la migration et la santé), de l’autre, conservent leur position respective au sommet du classement. Les questions juridiques et financières et la sécurité publique ont également un résultat élevé. D’une manière générale, il existe un éventail de thèmes stable et vaste, qui reflète les programmes politiques et administratifs des parlements et des parlementaires. Ceci souligne l’importance du réseau du CERDP, non seulement pour la recherche politique et législative, mais également pour les projets administratifs et l’échange de meilleures pratiques.

En tant que facilitateur, la direction du Parlement européen pour les relations avec les parlements nationaux apporte un soutien aux services respectifs du Parlement européen, non seulement pour expliquer le fonctionnement du réseau du CERDP, mais également dans le contexte de demandes concrètes. Cette action est cruciale étant donné qu’elle contribue à maintenir des attentes réalistes et de véritables résultats, en tenant compte du fait que le CERDP est un réseau volontaire auquel les correspondants contribuent en sus de leurs priorités quotidiennes. Comme la charge de travail est devenue un problème au fil des ans pour le CERDP également, il convient de souligner qu’une demande ne devrait être faite que lorsqu’il n’y a pas d’autres sources d’information. Le secrétariat du CERDP a la mission importante de contrôler que les demandes de tous les parlements membres satisfassent les lignes directrices.

En 2016, le Parlement européen a transmis 10 demandes au réseau du CERDP au nom de ses services, un peu moins qu'en 2015, année au cours de laquelle il y a eu 13 demandes. Deux demandes ont été envoyées pour préparer la conférence annuelle des correspondants.

La même année, la direction pour les relations avec les parlements nationaux a coordonné 34 réponses du Parlement européen faisant suite à des demandes d'autres parlements, principalement sur des questions administratives et de procédure. Ce chiffre est bien plus élevé qu'en 2015, où 21 réponses ont dû être préparées. Il convient de souligner que ces réponses sont également essentielles comme signe de bonne volonté, étant donné qu'elles encouragent indirectement d'autres membres du réseau à contribuer en répondant aux demandes du Parlement européen.

En ce qui concerne le site web du CERDP, une mise à niveau de grande ampleur a été lancée en 2016. Au cours des dix dernières années, le site a fait l'objet d'un certain nombre de développements sous la forme de nouveaux modules et de nouvelles procédures, qui ont renforcé ses fonctionnalités, mais sans révision générale de l'ensemble de sa structure et de son interface. Dans le même temps, le monde évoluait en termes d'outils, de normes et d'habitudes. Des dispositifs mobiles ont modifié notre façon d'interagir et de communiquer sur le web et le PC a perdu son rôle prédominant en la matière. Un site web moderne et ses fonctionnalités doivent fonctionner sans accroc, de manière immédiate et sans perte de facilité d'utilisation sur les smartphones, les tablettes et les ordinateurs de bureau; on parle d'une «conception adaptative». Pour atteindre cet objectif, il faut établir une série de critères et mettre en place un plan de travail détaillé. L'échange quotidien d'informations sous la forme de demandes et de réponses, les manifestations du CERDP nécessitant un enregistrement en ligne, les fiches d'information parlementaires ambitieuses et le puissant moteur de recherche requièrent une nouvelle plateforme, qui puisse être consultée de partout et sur tous les dispositifs. Le nouveau site web sera présenté lors de la conférence annuelle 2017, qui célébrera le 40^e anniversaire du CERDP.

La coopération avec la DG ITEC a continué d'être d'excellente qualité. De nouvelles mesures de sécurité ont été mises en œuvre pour protéger le site et les parlements partenaires qui y contribuent contre les menaces extérieures.

«Spotlight on Parliaments in Europe»

Le service d'information «Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les parlements en Europe) fait la synthèse des informations sur certaines questions d'actualité soulevées par les parlements au sein du réseau du CERDP. Les sujets sont choisis dans la mesure où ils semblent pertinents pour le Parlement européen ou coïncident avec des thèmes faisant partie de ses priorités politiques. «Spotlight» présente des informations comparatives intéressantes sur la situation dans les parlements nationaux et contribue à une meilleure compréhension mutuelle.

En 2016, la direction a élaboré cinq nouvelles éditions de «Spotlight» sur un large éventail de sujets.

Une liste détaillée des réunions du CERDP et des demandes de comparaisons présentées par le Parlement européen ainsi qu'un récapitulatif des éditions du «Spotlight on Parliaments in Europe» parues en 2016 sont disponibles à l'annexe V.

6.2. Réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX)

L'objectif du réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX) est d'appuyer la coopération interparlementaire en proposant un cadre pour les échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements dans l'Union. IPEX a été lancé sous la forme d'une initiative des parlements nationaux de l'Union

et a été développée avec l'aide technique du Parlement européen. Actuellement, 41 chambres de 28 parlements nationaux et le Parlement européen utilisent IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX est en constante amélioration en vue de répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs.

En 2016, IPEX a consolidé sa position d'outil essentiel de la coopération interparlementaire.

Dans le prolongement des travaux des présidences précédentes, la présidence luxembourgeoise a achevé avec succès les travaux sur le manuel pour les correspondants et le dépliant IPEX, qui fournit un très bref aperçu des fonctions d'IPEX et de ses objectifs, de sa structure et de sa base de données.

Lors de leurs réunions annuelles en 2016, les présidents des parlements de l'Union ont invité la présidence luxembourgeoise à poursuivre les travaux sur une stratégie numérique, qui permettra d'orienter les décisions du conseil d'IPEX en ce qui concerne le développement futur du réseau.

La stratégie numérique, élaborée par un groupe de travail IPEX, décrit les approches stratégiques nécessaires en vue de la réalisation des objectifs relatifs au public ciblé d'IPEX et aux informations et services fournis par IPEX. Elle expose en outre les moyens d'associer les correspondants nationaux plus activement à l'échange d'informations et aux actions pertinentes destinés à promouvoir IPEX.

À la suite de son adoption par les secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne en 2017, la stratégie numérique d'IPEX sera complétée par un programme de travail sur trois ans qui assurera la continuité dans la gestion de projets qui s'étendent sur plus d'une présidence. Les objectifs prioritaires du programme de travail d'IPEX sont les suivants: valorisation d'IPEX; renforcement du réseau IPEX; et amélioration de la base de données IPEX.

Tout au long de l'année 2016, une attention particulière a été accordée à la coopération en réseau et aux utilisateurs d'IPEX. À cet égard, les réunions promotionnelles se sont poursuivies au sein du Parlement européen, ciblant les utilisateurs des groupes politiques et du service de recherche du Parlement européen (EPRS).

L'étude des possibilités d'articulation avec d'autres structures d'échange d'informations interparlementaires suscite un intérêt croissant. À l'initiative du Parlement européen, une présentation de la «Unified Repository Base on Implementation Studies» (Base de dépôt unifiée sur les études d'exécution, URBIS) a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'IPEX qui s'est tenue à Bruxelles en 2016.

IPEX est considéré comme l'un des projets les plus concrets et les plus réussis mis en œuvre en coopération avec les parlements nationaux de l'Union européenne et le soutien du Parlement européen. Le mécanisme de la rotation des présidences du Conseil, la stratégie numérique et le programme de travail favoriseront un sentiment d'appropriation plus fort d'IPEX par tous les parlements de l'Union européenne.

IPEX publie actuellement plus de 80 000 pages (81 475 plus précisément) émanant des parlements nationaux et des institutions européennes et contient des informations liées au contrôle dans 11 500 documents produits par les institutions de l'Union européenne et liées à quelque 9 350 dossiers. En 2016, le nombre total de documents législatifs et non législatifs enregistrés dans IPEX était de 1064.

En 2016, le site internet d'IPEX a enregistré 253 264 visiteurs uniques. Le nombre de pages visitées a été de près de 7 millions¹².

6.3. Autres outils et réseaux

Représentants des parlements nationaux à Bruxelles

La direction des relations avec les parlements nationaux accueille et reçoit les représentants administratifs désignés par les parlements nationaux (ou les chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991 (2016 a marqué le 25^e anniversaire de l'accord), et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met gratuitement à la disposition de ces représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Désormais, tous les parlements nationaux de l'Union envoient un fonctionnaire national à Bruxelles pour faciliter les relations avec l'Union. Au total, quelque 50 personnes représentant 41 chambres occupent 37 bureaux. Les représentants travaillent dans le même bâtiment du Parlement européen qui abrite la direction des relations avec les parlements nationaux. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges.

Ces représentants sont des fonctionnaires nationaux dont le rôle est de nature administrative et neutre: leur mission d'information mutuelle (en va-et-vient entre le Parlement européen et les parlements nationaux) est un facteur clé dans les affaires européennes, parce que le but ultime de ces échanges est très concret, à savoir trouver des réponses communes au niveau parlementaire aux nombreux défis auxquels l'Union européenne est confrontée.

Une liste actualisée des représentants est disponible à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/about/contacts.

Programmes d'appui du «parlement de la présidence»

La coopération et les échanges interparlementaires s'intensifient au cours de la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence de l'Union. Lorsque le parlement d'un pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour la première fois demande par écrit l'assistance du Parlement européen afin de préparer ses activités dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence, le Parlement européen peut apporter une contribution aux coûts du programme et partager ces derniers avec le parlement en question dans les limites d'une bonne gestion financière. Dans le cadre de ce programme, le Parlement européen s'efforce de proposer un soutien adapté en fonction des besoins et des priorités de la présidence.

À la suite de la modification du calendrier des présidences du Conseil de l'Union, nous nous trouvons aujourd'hui face à une situation inédite dans laquelle plusieurs États membres vont se succéder à la tête de l'Union européenne pour la première fois: la Slovaquie, Malte, l'Estonie et la Bulgarie. Les parlements de ces pays ont confirmé leur intérêt pour le programme d'appui du parlement de la présidence de l'Union.

En 2015 et 2016, la direction des relations avec les parlements nationaux a adopté un programme d'appui pour le Parlement slovaque et a organisé avec succès plusieurs visites des députés de ce parlement, ainsi que des visites d'étude pour les experts qui y sont attachés auprès des commissions et des services du Parlement européen.

¹² Rapport sur les travaux d'IPEX en 2016; www.ipex.eu/IPEXL-WEB/euspeakers/getspeakers

Un programme similaire est prévu pour les présidences estonienne et bulgare, tandis qu'une visite à Malte a été organisée en décembre 2016 en préparation de la présidence de ce pays. Un séminaire sur la subsidiarité et sur la coopération avec le Parlement européen a eu lieu à cette occasion.

Les participants au programme ont confirmé que les échanges approfondis à un stade précoce ont été particulièrement utiles dans la mise en place d'un calendrier et d'une meilleure planification de la dimension parlementaire. La mise en réseau de tous les interlocuteurs concernés (députés au Parlement européen, fonctionnaires du Parlement européen, représentant des parlements, responsable IPEX, secrétariat de la COSAC, équipes de projet de la conférence interparlementaire) et le partage des enseignements tirés des expériences récentes ont été très appréciés. Le transfert de compétences et la communication constante ont également assuré la cohérence des travaux des différentes présidences, tandis que les détachements de courte durée auprès de services spécialisés ont aussi été jugés d'une grande importance.

Connect - La base de données du Parlement européen sur les documents des parlements nationaux

La direction des relations avec les parlements nationaux est responsable de la gestion de la base de données «Connect» sur l'intranet du Parlement européen. Cette base de données contient tous les documents relatifs à l'Union que les parlements nationaux ont transmis officiellement au Parlement européen depuis 2010.

À l'heure actuelle, les députés au Parlement européen, les assistants, les groupes politiques, le personnel des secrétariats des commissions et autres fonctionnaires du Parlement européen, de même que les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles, peuvent accéder à la base de données sur l'intranet du Parlement européen à l'adresse www.connect.ep.parl.union.eu.

La base de données «Connect» devrait être disponible courant 2017 sur le site internet du Parlement européen accessible au public à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/relnatparl.

Renforcer les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union dans un contexte mondial

En 2016, la direction des relations avec les parlements nationaux a travaillé sur un projet¹³ visant à renforcer le suivi et à renforcer la coopération avec les parlements nationaux de l'Union au sein des assemblées multilatérales et des enceintes internationales.

Les premières mesures concrètes en vue d'associer plus étroitement les parlements nationaux aux travaux du Parlement européen ont été prises dans le cadre de la «semaine de l'Ukraine», organisée en février et en mars 2016. Cet événement majeur, organisé par le Parlement européen, visait à renforcer les capacités du Parlement ukrainien (*Rada*). Les parlements nationaux ont été invités à y participer en vue de recenser leurs activités et d'en garantir ainsi la complémentarité.

Un autre élément important du projet fut la participation à haut niveau du Parlement européen à la Conférence européenne bisannuelle des présidents de parlements, qui s'est tenue à Strasbourg les 15 et 16 septembre 2016, sous l'égide de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Plus de 50 présidents de parlements ont participé à cette manifestation. La vice-présidente Lunacek a représenté le Parlement européen lors de cette conférence, où la direction des relations avec les parlements nationaux a fourni un appui administratif et a prodigué des conseils. La participation régulière du Parlement européen à ces événements, organisés sous l'égide du Conseil

¹³ Projet n° 4 de la DG Présidence sur le renforcement des relations avec les parlements nationaux de l'Union dans un contexte mondial

de l'Europe, au cours desquels l'Union européenne et ses institutions sont toujours évoquées et souvent critiquées, serait une appréciable évolution.

Dans le cadre de ce projet, l'Union interparlementaire (UIP) revêt également une importance particulière. Le Président du Parlement européen est invité, deux fois par an, aux assemblées de l'UIP. En marge des assemblées de l'UIP, l'Association des secrétaires généraux se réunit également. La direction des relations avec les parlements nationaux va continuer à suivre l'UIP en vue d'assurer une participation fructueuse.

ANNEXES

ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants 2016

Événement COSAC	Thèmes	Orateurs/participants principaux du parlement européen
Réunion des présidents La Haye, les 7 et 8 février 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et coopération dans le cadre du contrôle parlementaire sur la base d'une étude de cas axée sur Europol • Priorités européennes pour 2016 et au-delà 	
Réunion plénière de la LV ^e COSAC La Haye, du 12 au 14 juin 2016	<p>Réflexions sur la présidence néerlandaise de l'Union européenne</p> <p>Présidence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session I: contrôle parlementaire, échange de bonnes pratiques • Session II: le rôle des parlements en matière de protection de l'état de droit dans l'Union • Session III: échange de bonnes pratiques et d'expériences dans la diplomatie parlementaire • Session IV: Cour des comptes européenne • Session V: Migration • Débat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie 	<p>Sophia in 't Veld, rapporteur du rapport d'initiative législative sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux</p> <p>Elmar Brok, président de la commission des affaires étrangères (AFET)</p>
Réunion des présidents Bratislava, les 10 et 11 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la présidence slovaque • La dimension sociale de l'UE et politique de cohésion – «triple A» en matière sociale 	
Réunion plénière de la LVI ^e COSAC Bratislava, du 13 au 15 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la présidence slovaque • Renforcement du rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne • Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) • 2016: l'année de l'aboutissement de l'union de l'énergie • La sécurisation des frontières extérieures de l'Union face aux migrations clandestines 	<p>Danuta Maria Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO)</p>

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le site internet de la COSAC: <http://www.cosac.eu/fr/>

ANNEXE II – Réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles¹⁴ en 2016

Commission du PE	Événement	Participation			
		Parlements nationaux ¹⁵			PE
		Députés	Parlements	Chambres	Députés
ECON/BUDG/EMPL	Les 16 et 17 février <u>Semaine parlementaire européenne:</u> Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne	134	33	44	45
JURI	17 février <u>Atelier:</u> Atelier sur les nouvelles règles pour les contrats dans l'environnement numérique	4	4	4	4
AFET	23 février <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> Le prochain sommet de l'Otan à Varsovie et les conflits de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord	37	19	22	91
FEMM	3 mars <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> La situation des réfugiés et demandeuses d'asile dans l'Union européenne	41	29	33	15
TAXE 2	18 avril <u>Échange de vues avec les parlements nationaux de l'UE:</u> Le paquet de mesures contre l'évasion fiscale et autres évolutions dans l'Union et au plan international: surveillance et contrôle démocratique par les parlements nationaux	25	17	19	34
BUDG	Les 7 et 8 septembre <u>Conférence interinstitutionnelle</u> avec les parlements nationaux sur le financement futur de l'Union européenne	58	20	25	34
ECON	28 septembre <u>Échange de vues avec les parlements nationaux de l'UE:</u> «Le cycle 2016 du Semestre européen»	16	15	15	22
CULT	11 octobre <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> Les secteurs de la culture et de la création dans l'Union	29	17	19	11
EMPL	12 octobre <u>Échange de vues avec les parlements nationaux de l'UE:</u> la réforme ciblée des règles sur le détachement de travailleurs	32	18	22	68
JURI	17 octobre	4	4	4	4

¹⁴ Sauf indication contraire, toutes les réunions sont des réunions interparlementaires de commissions.

¹⁵ États membres de l'Union, pays candidats, pays candidats potentiels, Suisse et Norvège.

	<u>Atelier:</u> Robotique et intelligence artificielle – aspect éthique et approche réglementaire				
AFET	8 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> État des lieux de la politique étrangère et de sécurité commune	25	14	15	86
CONT	8 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> Dépenser mieux en gestion partagée: un modèle de contrôle parlementaire plus coopératif	16	12	12	9
LIBE	28 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> Europol et son contrôle parlementaire dans le cadre des politiques de sécurité intérieure de l'Union	45	24	31	22
AFCO	29 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions:</u> Droit d'enquête du Parlement européen - Révision de la loi électorale de l'Union - La future évolution institutionnelle de l'Union européenne	30	15	19	18
INTA	29 novembre Déjeuner-débat avec les parlements nationaux sur l'AECG	10	7	9	14
EMIS	5 décembre <u>Échange de vues avec les parlements nationaux:</u> Échange de vues avec des représentants des parlements nationaux d'Allemagne, de France, de Belgique et du Royaume-Uni au sujet des enquêtes parlementaires relatives à la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile	4	4	4	16
TOTAL		510	NA	NA	493

ANNEXE III - Visites des parlements nationaux¹⁶ au Parlement européen (y compris visioconférences)

Date	Pays / Chambre	Commission/ Autre
11.1.2016	FR - Assemblée nationale	Députés et fonctionnaires; représentants de la Confédération européenne des syndicats et du Centre d'études de la politique européenne
13.1.2016	UK - House of Lords	Commission des affaires européennes
25.1.2016	UK - House of Commons	Commission du développement international
26.1.2016	UK - House of Lords	Sous-commission des affaires financières de l'Union
28.1.2016	NO - Parlement norvégien	Commission permanente de l'emploi et des affaires sociales
26.1.2016	Conseil nordique	Délégation de l'Assemblée balte et du Conseil nordique
16.2.2016	SE - Riksdag	Service de recherche et bibliothèque
16.2.2016	ES - Cortes Generales	Fonctionnaires du Parlement espagnol et des parlements régionaux
17 et 18.2.2016	NO - Parlement norvégien	Visite de travail de députés et de fonctionnaires
18 et 19.2.2016	UK - House of Commons	Visite d'étude
24.2.2016	DK - Folketinget	Commission des affaires européennes
29.2 et 1.3.2016	UK - House of Lords	Fonctionnaires de la sous-commission de l'environnement et de l'énergie
1 ^{er} et 2.3.2016	UK - House of Commons	Commission de contrôle des affaires européennes
14.3.2016	UK - House of Commons	Commission des affaires d'Irlande du Nord
15.3.2016	UK - House of Commons	Commission des affaires galloises
15 et 16.3.2016	RO - Senate	Commission des transports et de l'énergie
16.3.2016	IT - Camera dei Deputati	Commission conjointe antimafia
16.3.2016	NO - Parlement norvégien	Commission permanente des affaires étrangères et de la défense
16.3.2016		Rencontre avec les parlements nationaux de l'Union invités dans le domaine de la sécurité
21 et 22.3.2016	BG - Narodno sabranie	Délégation de l'Assemblée parlementaire du processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, présidée par Tsetska Tsacheva, présidente de l'Assemblée nationale bulgare
4 et 5.4.2016	DK - Folketinget	Fonctionnaires
5.4.2016	DE - Bundestag	Commission des affaires européennes
5.4.2016	FR - Assemblée nationale	Députés
6.4.2016	FI - Eduskunta	Commission d'audit
7.4.2016	FR - Sénat	Bureau du Sénat français
18 et 19.4.2016	FI - Eduskunta	Grande commission
18.4.2016	AT - Nationalrat	Fonctionnaires
20-22.4.2016	SK - Národná rada	Fonctionnaires en vue de la préparation de la dimension parlementaire de la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne
26 et 27.4.2016	UK - House of Lords	Sous-commission des affaires intérieures de l'Union
28 et 29.4.2016	DK - Folketinget	Fonctionnaires
3.5.2016	IT - Senato della Repubblica	Réunion conjointe de la commission des affaires européennes et de la commission des transports (visioconférence)
3.5.2016	FR - Assemblée nationale	Députés

¹⁶ Parlements nationaux de l'Union; Parlement norvégien; Conseil nordique.

23.5.2016	NL - Tweede Kamer	Commission des infrastructures et de l'environnement
26 et 27.5.2016	UK - House of Commons	Visite d'étude
26.5.2016	FR - Assemblée nationale	Députés et fonctionnaires
3.6.2016	NO - Parlement norvégien	Stagiaires du ministère des affaires étrangères
6 et 7.6.2016	FR - Sénat et Assemblée nationale	Commission mixte des affaires européennes
13-15.6.2016	SK - Národná rada	Fonctionnaires en vue de la préparation de la dimension parlementaire de la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne
14.6.2016	IT - Camera dei Deputati	Commission des activités économiques, du commerce et du tourisme (visioconférence)
15.6.2016	NO - Parlement norvégien	Confédération des entreprises norvégiennes
16.6.2016	EE - Riigikogu	Fonctionnaires
22.6.2016	FR - Assemblée nationale	Députés
24.6.2016	NL - Tweede Kamer	Fonctionnaires
29.6.2016	DE - Bundestag	Johannes Singhammer, vice-président
29.6.2016	DE - Bundestag	Commission du tourisme
13 et 14.7	UK - House of Commons	Commission de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
14.7.2016	IT - Camera dei Deputati	Commission des finances (visioconférence)
6.9.2016	DE - Bundestag	Comité consultatif parlementaire sur le développement durable
6 et 7.9.2016	FR - Assemblée nationale	Députés
7.9.2016	NO - Parlement norvégien	Fonctionnaires de la mission de la Norvège auprès de l'UE
9.9.2016	NL - Tweede Kamer	Délégation du centre Erasmus pour la gestion des soins de santé
16.9.2016	UK - House of Lords	Sous-commission de l'Union européenne
26.9.2016	FR - Sénat	Députés
27.9.2016	IT - Camera dei Deputati	Commission pour les déchets
27 et 28.9.2016	FI - Eduskunta	Fonctionnaires du Service de recherche du parlement
28.9.2016	FR - Assemblée nationale	Députés
12.10.2016	DK - Folketinget	Président de la commission des affaires européennes
17 et 18.10.2016	AT - Nationalrat	Fonctionnaires
19-21.10.2016	PL - Sejm	Fonctionnaires de la Chancellerie
24.10.2016	NO - Parlement norvégien	Délégation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
27.10.2016	NO - Parlement norvégien	Fonctionnaires du ministère des finances
8.11.2016	FI - Eduskunta	Grande commission
9.11.2016	PL - Sejm	Commission des affaires européennes
9 et 10.11.2016	UK - House of Lords	Fonctionnaires
10.11.2016	FR - Assemblée nationale	Députés et fonctionnaires
15.11.2016	IT - Camera dei Deputati	Commission de la culture
21 et 22.11.2016	FR - Sénat	Jean Bizet, Jean-Pierre Raffarin et sénateurs (groupe «Brexit et refondation de l'Union européenne»)
25.11.2016	NO - Parlement norvégien	Stagiaires du ministère des affaires étrangères et employés du ministère de la justice
28.11.2016	NL - Tweede Kamer	Commission des affaires européennes
29.11.2016	AT - Nationalrat	Visite de Karlheinz Kopf, vice-président
29.11.2016	IE - Houses of the Oireachtas	Commission conjointe des affaires européennes
30.11.2016	DK - Folketinget	Commission des affaires européennes

30.11.2016	UK - House of Lords et House of Commons	Réunion tripartite avec les députés britanniques au Parlement européen, les députés nationaux et leurs homologues
30.11.2016	HR - Hrvatski sabor	Domagoj Ivan Milošević, président de la commission des affaires européennes
14.12.2016	NO - Parlement norvégien	Délégation EEE/AELE
14.12.2016	FR - Assemblée nationale	Réunion de travail interparlementaire: agriculture, biodiversité et commerce international

ANNEXE IV - Données du mécanisme d'alerte rapide Avis motivés et contributions présentés au Parlement européen en 2016¹⁷

Observations communiquées par les parlements nationaux en 2016			
État membre	Parlement/Chambre	Avis motivés	Contributions
		2016	2016
Autriche	Nationalrat	0	0
Autriche	Bundesrat	5	5
Belgique	Chambre des Représentants	0	0
Belgique	Sénat	0	0
Bulgarie	Narodno Sabranie	4	0
Croatie	Hrvatski Sabor	1	0
Chypre	Vouli ton Antiprosópon	0	4
République tchèque	Poslanecká sněmovna	4	10
République tchèque	Senát	3	35
Danemark	Folketinget	3	2
Estonie	Riigikogu	1	0
Finlande	Eduskunta	0	0
France	Assemblée Nationale	0	3
France	Sénat	8	3
Allemagne	Bundestag	0	3
Allemagne	Bundesrat	0	25
Grèce	Vouli ton Ellinon	0	0
Hongrie	Országgyűlés	2	0
Irlande	Parlement irlandais	3	3
Italie	Camera dei deputati	0	16
Italie	Senato	3	65
Lituanie	Seimas	1	0
Luxembourg	Chambre des Députés	2	5
Lettonie	Saeima	1	0
Malte	Kamra tar-Rappreżentanti	5	1
Pays-Bas	Tweede Kamer	3	2
Pays-Bas	Eerste Kamer	3	4
Pologne	Sejm	2	0
Pologne	Senat	3	10
Portugal	Assembleia da República	1	63
Roumanie	Camera Deputaților	2	21
Roumanie	Senatul	1	39
Espagne	Cortes	0	15
Suède	Riksdagen	12	0
Slovénie	Državni zbor	0	0
Slovénie	Državni Svet	0	0
Slovaquie	Národná rada	2	0
Royaume-Uni	House of Commons	1	0
Royaume-Uni	House of Lords	0	0
TOTAL		76	334

¹⁷ Ce tableau ne reprend que les documents envoyés par les parlements nationaux en réponse à des projets d'actes législatifs relevant du protocole n° 2 du traité de Lisbonne. Il ne répertorie pas les réactions à des documents de consultation non législatifs, à des livres verts ou à des livres blancs (qui entrent dans le cadre du dialogue politique dit informel).

PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

 élus au suffrage direct

 élus au suffrage indirect / désignés / autre

Mars 2017

ANNEXE V – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2016 sous forme de demandes de données à fins comparatives

- Délégation de pouvoirs à des commissions parlementaires
- Contributions des parlements nationaux à la phase pré-législative du droit de l'Union
- Activités parlementaires des députés sur les sites internet officiels des parlements
- Approbation des modifications apportées aux procédures électorales pour les élections au Parlement européen – obligations constitutionnelles
- Formation et cours d'introduction pour les nouveaux membres, y compris manuels d'information
- Soutien des parlements nationaux à leurs salariés qui font un trajet régulier entre leur domicile et leur lieu de travail
- Accessibilité des immeubles parlementaires pour les personnes handicapées
- Véhicules hybrides ou voitures électriques dans les services de transport des parlements
- Règles pour l'organisation d'événements dans les parlements
- Réactions aux commissions d'enquête du Parlement européen dans les États membres

B. Séminaires et réunions statutaires organisés par le CERDP en 2016

Séminaires		
Séminaire intitulé «Les parlements et la nouvelle gouvernance économique et budgétaire» (domaine: affaires économiques et budgétaires)	Bakou	19 et 20 mai
Séminaire intitulé «Un renouveau numérique pour les parlements» (Parli@ments on the Net XIV) (domaine: services informatiques dans les parlements)	Berlin, Bundesrat	9 et 10 juin
Séminaire intitulé «Services de connaissances et de documentation pour un parlement d'aujourd'hui et de demain» (domaine: bibliothèques, services de recherche et archives)	Oslo	8 et 9 septembre
Séminaire intitulé «Services informatiques dans les parlements» (domaine: services informatiques dans les parlements)	La Haye, Eerste Kamer	10 et 11 novembre
Séminaire intitulé «Contrôle législatif ex ante et ex post» (domaine: pratiques et procédures parlementaires)	Dublin	Les 24 et 25 novembre
Réunions statutaires		
Réunion du comité exécutif	Cracovie	17 et 18 mars
Conférence européenne des présidents de parlements (avec réunion des secrétaires généraux sur le CERDP)	Strasbourg	15 et 16 septembre
Réunion du comité exécutif	Athènes	22 et 23 septembre
Conférence annuelle des correspondants	Paris	17 et 18 novembre

 Belgique/België/ Belgien BELGIQUE Kamer van volksvertegenwoordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordnetenversammlung 150  Senaat/ Sénat/ Senat 60 	 България BULGARIE Народно събрание (Narodno sabranie) 240  	 Česká republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Poslanecká sněmovna 200  Senát 81 	 Danmark DANEMARK Folketinget 179 
 Deutschland ALLEMAGNE Deutscher Bundestag 630  Bundesrat 69 	 Eesti ESTONIE Riigikogu 101 	 Éire/Ireland IRLANDE Dáil Éireann 158  Seanad Éireann 60 	 Ελλάδα GRÈCE Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon) 300 
 España ESPAGNE Congreso de los Diputados 350  Senado 208  58 	 France FRANCE Assemblée nationale 577  Sénat 348 	 Hrvatska CROATIE Hrvatski sabor 151 	 Italia ITALIE Camera dei Deputati 630  Senato della Repubblica 315  5 
 Κύπρος CHYPRE Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon) 56 	 Latvija LETTONIE Saeima 100 	 Lietuva LITUANIE Seimas 141 	 Luxembourg LUXEMBOURG Chambre des Députés 60 
 Magyarország HONGRIE Országgyűlés 199 	 Malta MALTE Il-Kamra Tad-Deputati 71 	 Nederland PAYS-BAS Tweede Kamer 150  Eerste Kamer 75 	 Österreich AUTRICHE Nationalrat 183  Bundesrat 61 
 Polska POLOGNE Sejm 460  Senat 100 	 Portugal PORTUGAL Assembleia da República 230 	 România ROUMANIE Camera Deputatilor 329  Senat 136 	 Slovenija SLOVÉNIE Državni zbor 90  Državni svet 40 
 Slovensko SLOVAQUIE Národná Rada 150 	 Suomi/ Finland FINLANDE Eduskunta 200 	 Sverige SUÈDE Riksdagen 349 	 United Kingdom ROYAUME-UNI House of Commons 650  House of Lords 825 



RELNATPARL@EP.EUROPA.EU

WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL